

Concours des écoles
« A la découverte de la gastronomie du Nord-Pas de Calais avec Alice et Théo »

Année scolaire 2011/2012

Règlement

Le Comité de Promotion Nord-Pas de Calais, service de la Chambre d'Agriculture de Région, a édité en février 2006, un cd-rom pédagogique intitulé « Alice et Théo au pays de la gastronomie - Sur les chemins de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Nord-Pas de Calais ». Ce cd-rom propose un parcours ludo-pédagogique pour découvrir la diversité des productions agricoles et la richesse de notre gastronomie régionale. Il accompagne le jeu de 7 familles des produits régionaux et la carte à afficher en classe. Ces outils pédagogiques à destination du cycle 3 ont été diffusés en mars 2006 aux 2 500 écoles primaires du Nord et du Pas-de-Calais, via les Inspections de l'Education Nationale et la Direction Régionale de l'Enseignement Catholique.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec les Inspections Académiques du Nord et du Pas-de-Calais, avec la collaboration du CRDP, et le soutien financier du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et de l'Union Européenne.

Article 1 - Objet

Pour favoriser l'exploitation en classe du cd-rom et du jeu de 7 familles des produits régionaux sur l'année scolaire 2011/2012, le Comité de Promotion organise, avec l'appui de ses différents partenaires, un concours ouvert aux écoles de la région, sur le thème « A la découverte de la gastronomie du Nord-Pas de Calais avec Alice et Théo ».

Il s'agit, pour les classes participantes, de raconter ou de dessiner leur découverte de l'agriculture, l'agroalimentaire et la gastronomie du Nord-Pas de Calais, **et plus particulièrement pour cette nouvelle édition des filières Pêche et/ou Betterave-sucre,** grâce à l'exploitation en classe du jeu de 7 familles des produits régionaux pour les classes de maternelles, les cycles 2 et les CLIS d'une part, et à partir du cd-rom « Alice et Théo au pays de la gastronomie - Sur les chemins de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Nord-Pas de Calais » pour les cycles 3, les classes de 6^e et 5^e de SEGPA et les classes d'ULIS, d'autre part. Ces outils pédagogiques peuvent bien évidemment être complétés par d'éventuelles visites et autres recherches documentaires.

Différents catégories sont proposées en fonction des cycles (voir article 5).

Article 2 - Partenariat

Pour l'organisation du concours, le Comité de Promotion Nord-Pas de Calais est soutenu par :

- le Conseil Régional Nord-Pas de Calais,
- l'Inspection Académique du Nord,
- l'Inspection Académique du Pas-de-Calais,
- la Direction Régionale de l'Enseignement Catholique (DREC),
- le CRDP et son réseau local,
- le Savoir Vert,
- le CEDUS (Centre d'Etudes et de Documentation du Sucre),
- MAREIS (Centre de découverte de la Pêche en Mer) à Etaples,
- NAUSICAA (Centre National de la Mer) à Boulogne-sur-Mer,
- et le salon Terres en Fête.

Article 3 - Conditions d'inscription

Ce concours est ouvert aux classes de maternelles, cycles 2 et 3, aux CLIS ainsi qu'aux classes de 6^e et 5^e de SEGPA et d'ULIS.

Le responsable de la classe ou du groupe doit être un enseignant ou un documentaliste ; il remplira la demande d'inscription et sera le seul interlocuteur officiel.

Un élève (ou un enseignant) ne peut s'inscrire seul.

Le nombre d'élèves indiqué lors de l'inscription ne pourra plus être modifié par la suite.

L'inscription de plusieurs classes présentant une œuvre commune ne sera pas validée.

Article 4 - Modalités d'inscription

- La publicité du concours sera faite via les sites Internet des Inspections Académiques et du Comité de Promotion, par mail aux écoles et par voie d'affichage dans les écoles, les Inspections, les CDDP, nos partenaires, et sera également assurée par voie de presse.
- La participation au concours est gratuite.
- Dès l'annonce du concours, les classes qui souhaitent y participer devront faire acte de candidature auprès du Comité de Promotion Nord-Pas de Calais, en envoyant la **fiche de pré-inscription** jointe au règlement ou en s'inscrivant en ligne sur le site www.saveurs-npdc.com/concours.
- Cette fiche de pré-inscription devra parvenir au Comité de Promotion Nord-Pas de Calais **avant le 27 janvier 2012** :
 - par mail à : ctellier@saveurs-npdc.com
 - par fax au 03 21 60 57 89
 - par courrier : Comité de Promotion Nord-Pas de Calais
Concours des écoles
56 avenue Roger Salengro – BP 80039
62051 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

Article 5 - Déroulement du concours

Calendrier

- Le concours sera ouvert dès le **lundi 17 octobre 2011**.
- Les formulaires de pré-inscription devront parvenir au Comité de Promotion Nord-Pas de Calais **avant le 27 janvier 2012**.
- Les œuvres devront être déposées ou envoyées au Comité de Promotion Nord-Pas de Calais **avant le 30 mars 2012**, cachet de la poste faisant foi.
- La délibération du jury aura lieu semaine 14 (du 02 au 06 avril).
- Les gagnants seront informés par courrier semaine 16 (entre le 16 et le 20 avril).
- Les lots seront reçus dans le courant du mois de mai 2012, et les animations programmées pour les mois de mai ou juin 2012, en fonction des disponibilités (cf article 7).

Le thème

« Alice et Théo vous ont fait découvrir l'agriculture, les filières agroalimentaires et la gastronomie du Nord-Pas de Calais. Faites-nous partager leur voyage dans les filières Pêche et/ou Betterave-Sucre. »

Pour les classes de maternelles, cycles 2 et les CLIS : les oeuvres doivent montrer comment les **enfants se sont appropriés le jeu de 7 familles des produits régionaux du Nord-Pas de Calais**, ce qu'ils y ont découvert, pour finalement donner envie à d'autres enfants de découvrir à leur tour ce jeu de cartes.

Pour les cycles 3, les classes de 6^e et 5^e de SEGPA et les classes d'ULIS : les oeuvres doivent montrer comment les enfants **se sont appropriés le cd-rom « Alice et Théo au pays de la gastronomie - Sur les chemins de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Nord-Pas de Calais »**, ce qu'ils y ont découvert, ce qui leur a plu ou ce qui les a intéressés, pour finalement donner envie à d'autres enfants de découvrir à leur tour ce cd-rom.

Pour les classes de maternelles, les 2 catégories proposées sont :

- ***le livre animé*** : format A4 ou A5. Il comportera, pour les pages intérieures, soit 4 pages recto/verso soit 8 pages recto au choix - pages intérieures à numérotter -. Couverture et dos en supplément.
- ***le jeu (catégorie commune avec les cycles 2 et les CLIS)*** : à livrer dans une boîte de format maximum « Colissimo XL » soit 383 x 250 x 195 mm. Si plateau de jeu, format maximum déplié de 80 x 80 cm. Donner un nom au jeu, fournir une règle du jeu, et si nécessaire les pions et dés.

Pour les cycles 2 et les CLIS, les 2 catégories proposées sont :

- ***le jeu (catégorie commune avec les maternelles)*** : à livrer dans une boîte de format maximum « Colissimo XL » soit 383 x 250 x 195 mm. Si plateau de jeu, format maximum déplié de 80 x 80 cm. Donner un nom au jeu, fournir une règle du jeu, et si nécessaire les pions et dés.
- ***le set de table informatif*** : format A3 (42 cm par 29,7 cm) en format « paysage » uniquement, recto ou recto/verso.

Pour les cycles 3, les 2 catégories proposées sont :

- ***le reportage-témoignage*** : il peut prendre différentes formes : interview, journal, reportage-photos, compte-rendu de visite... Format : une à deux pages A4 (21 x 29,7 cm) recto ou recto/verso au choix, manuscrites ou saisies.
- ***la bande dessinée (catégorie commune avec les classes de 6^e et 5^e SEGPA et ULIS)*** : pour l'intérieur de la BD : 4 pages format A5 (14,8 x 21 cm), recto et verso, soit 8 feuillets au total, ou 2 pages A4 recto et verso au choix – pages intérieures à numérotter, couverture et dos en supplément.

Pour les classes de 6^e et 5^e SEGPA et classes d'ULIS, les 2 catégories proposées sont :

- ***l'affiche*** : format minimum A 3 (42 par 29,7 cm) / format maximum A 2 (42 par 59,4 cm) ; elle comportera au minimum un dessin et un slogan.
- ***la bande dessinée (catégorie commune avec les classes de cycle 3)*** : pour l'intérieur de la BD : 4 pages format A5 (14,8 x 21 cm), recto et verso, soit 8 feuillets au total, ou 2 pages A4 recto et verso au choix – pages intérieures à numérotter, couverture et dos en supplément.

Toutes les techniques manuelles disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des oeuvres (feutres, gouaches, crayons, découpages-collages...).

Remarques :

Les oeuvres présentées doivent être l'aboutissement d'un véritable travail collectif de recherche et d'écriture et émaner uniquement des élèves.

Les classes ne peuvent concourir que dans une seule catégorie et donc présenter une seule oeuvre par classe. Si toutefois différents travaux étaient réalisés par la classe, il appartient à la classe de désigner une seule oeuvre à envoyer au jury.

Envois

Les classes candidates déposeront ou feront parvenir à leurs frais et risques leur œuvre dans un emballage adapté dûment affranchi, avant le 30 mars 2012 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Comité de Promotion Nord-Pas de Calais
Concours des écoles
56 avenue Roger Salengro – BP 80039
62051 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

Les œuvres devront être accompagnées d'une copie de la fiche de pré-inscription, rappelant la classe, l'école, son adresse, la catégorie, le nombre d'élèves et le nom du responsable. Ces informations doivent être clairement lisibles.

Les œuvres ne seront pas rendues.

Article 6 – Jury et critères de sélection

Jury

Le jury sera composé d'un représentant du Comité de Promotion Nord-Pas de Calais, un représentant de la Chambre d'Agriculture de Région, un représentant du Savoir Vert, un représentant du CEDUS, un représentant de MAREIS, un représentant de NAUSICAA, d'enseignants, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de l'Education Nationale.

Les œuvres parvenues au delà de la date de clôture du concours ne seront pas examinées.

Les œuvres seront présentées au jury de manière anonyme.

Une classe gagnante, un second et un troisième prix seront en principe désignés dans chaque catégorie et pour chaque cycle (classes de maternelles, cycle 2 et CLIS d'une part, et cycle 3, classes de 6^e et 5^e SEGPA et ULIS d'autre part). Le jury se réserve toutefois le droit de ne pas nommer 18 gagnants s'il juge que la qualité des œuvres reçues ne le mérite pas ou si le nombre de participants est insuffisant dans l'une des catégories.

La désignation des gagnants est sans appel.

Critères de sélection

Les critères communs aux différentes catégories sont :

- le respect du thème **(et plus particulièrement pour cette édition la mise en valeur des filières Pêche et/ou Betterave-sucre.)**
- l'attractivité (les œuvres doivent donner envie à d'autres enfants de parcourir le cd-rom ou de jouer au jeu de 7 familles des produits régionaux),
- le respect de l'orthographe et de la grammaire.

Pour les cycles 3, classes de 6^e et 5^e SEGPA et d'ULIS, on distingue 2 niveaux de notation pour le critère « respect du thème », chacun noté de 0 à 5 :

⇒ 1 note attribuée à la notion de filière, de la production jusqu'à la seconde transformation,

⇒ 1 note sur la valorisation des produits.

Pour le reportage-témoignage s'ajoutent les critères suivants : la qualité rédactionnelle, la structuration du texte, la mise en page.

Pour le set de table informatif : la qualité graphique, la structuration graphique, la qualité et la diversité de l'information, la lisibilité.

Pour la bande dessinée : la qualité graphique, la scénarisation, les dialogues.

Pour l'affiche : la qualité graphique, l'attractivité du slogan, la structuration de l'affiche et sa lisibilité (savoir cibler les informations, être synthétique).

Pour le livre animé : la qualité graphique, l'originalité et la qualité des animations, la scénarisation.

Pour le jeu : l'intérêt du jeu, la qualité des différents éléments produits, la clarté des règles.

Une note étant affectée au respect des consignes, les œuvres ne respectant pas les critères techniques imposés seront pénalisées.

Seront disqualifiées les œuvres considérées hors sujet, ou présentant des caractères diffamatoires, racistes ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque.

Article 7 - Récompenses

Seule la classe dans son ensemble sera habilitée à recevoir les prix mis en jeu. Dix classes seront récompensées dans chaque catégorie et pour chaque cycle.

Pour les premières classes de maternelles, cycle 2 et CLIS : la première classe de chaque catégorie se verra offrir une « journée-découverte » sur le salon agricole Terres en Fête qui aura lieu à Tilloy-les-Mofflaines, près d'Arras. Cette visite aura lieu impérativement le vendredi 1^{er} juin 2012. Le transport sera pris en charge par le Comité de Promotion sur la base de 30 élèves et leurs accompagnateurs. Le matin, une visite guidée du salon sera effectuée avec des accompagnateurs du réseau Le Savoir Vert ; visite libre l'après-midi ; prévoir un pique-nique pour le midi (déjeuner non fourni).

Pour les premières classes de cycle 3, de 6^e et 5^e SEGPA et d'ULIS : la première classe de chaque catégorie se verra offrir une entrée comprenant une visite guidée au musée MAREIS (Centre de découverte de la Pêche en Mer) à Etaples, ou au musée NAUSICAA (Centre National de la Mer) à Boulogne-sur-Mer - entrées offertes par les deux musées - . Le choix du musée et la date de visite seront imposés par les organisateurs, en fonction des disponibilités d'accueil desdits musées. Le transport sera pris en charge par le Comité de Promotion sur la base de 30 élèves et leurs accompagnateurs (déjeuner non fourni).

Pour les transports, l'école fera appel à son prestataire habituel et fera valider le devis au préalable par le Comité de Promotion, qui prendra en charge la facture. L'enseignant effectuera une demande de sortie auprès de l'Inspection Académique, et s'assurera que chaque enfant dispose bien d'une assurance responsabilité civile. Des accompagnateurs devront être prévus par les classes lauréates (cf. textes en vigueur). La responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Région ne peut en aucun cas être engagée.

Pour l'ensemble des niveaux, pour les deuxièmes et troisièmes places :

Les classes lauréates se verront offrir un panier de produits régionaux pour réaliser un goûter régional avec les enfants, d'une valeur de 150 € TTC chacun (hors frais de port) ou l'intervention d'un spécialiste (Confrérie gastronomique, restaurateur,...) prise en charge par le CEDUS, en fonction des disponibilités.

Pour les trois premières classes de chaque catégorie :

- le livre « L'année gourmande des enfants pâtisseries » offert par le CEDUS.

Pour l'ensemble des niveaux, les 10 premières classes de chaque catégorie se verront récompenser par l'attribution de :

- deux livres pour la classe : « L'Abécédaire du terroir Ch'ti » - valeur 15 € TTC (hors frais de port), et le Livret de l'Enseignant édité par Le Savoir Vert,
- un kit pédagogique adapté à chaque niveau scolaire, offert par le CEDUS,
- et pour chaque enfant : le guide « De la mer à mon assiette » offert par Nausicaa, le livret « Le p'tit pâtissier » offert par le CEDUS, et le livret de recettes « Mon premier livre de cuisine Nord-Pas de Calais », offert par le Comité de Promotion.

Les classes ayant déjà participé aux éditions précédentes ne recevront pas les premiers éléments à savoir les deux livres pour la classe.

Les prix offerts ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 8 - Communication aux gagnants

Les classes lauréates seront prévenues par courrier dans le courant de la semaine 16 (entre le 16 et le 20 avril).

Le classement sera disponible sur le site internet du Comité de Promotion à partir du jeudi 19 avril 2012.

Article 9 - Acceptation du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site dédié du Comité de Promotion Nord-Pas de Calais à l'adresse www.saveurs-npdc.com/concours. Il a été déposé auprès de la SCP Dhont-Bera, huissiers de justice à Lille.

La participation à ce concours et la pré-inscription impliquent l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute difficulté d'interprétation et d'application du règlement sera tranchée par le Comité de Promotion Nord-Pas de Calais.

Article 10 - Droits du Comité de Promotion

Le Comité de Promotion Nord-Pas de Calais se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

Aucune réclamation ne pourra être portée en cas de modification ou d'annulation du concours.

La responsabilité du Comité de Promotion ne saurait être engagée.

Le Comité de Promotion prendra le plus grand soin des oeuvres mais décline cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des documents.

Article 11 - Droit d'accès et de rectification

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les classes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès du Comité de Promotion. Ces informations nominatives ne seront pas cédées à des tiers et ne seront pas conservées à l'issue du concours.

Article 12 - Droits de publication

Chaque participant certifie être l'auteur et le détenteur des droits à l'image de ses productions. Si l'œuvre remise contient des photos, celles-ci doivent **être libres de droits** (fournir un document qui atteste que les droits ont été cédés pour l'illustration utilisée).

Les œuvres collectées pourront faire l'objet d'une publication dans la presse, ou sur les sites internet du Comité de Promotion et des Inspections Académiques. A ce titre, les noms des gagnants (à savoir : nom de l'école – niveau de la classe et nom de l'enseignant de la classe engagée) pourront être utilisés pour des opérations de promotion.

Les œuvres et les jeux sont déclarés sans valeur commerciale. Les participants autorisent gracieusement les organisateurs du concours à reproduire leur œuvre ou leur jeu dans tout document ou outil de promotion ou dans la presse.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux judiciaires.